

Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Proclamation des résultats de l'élection d'un professeur des universités ou personnel assimilé au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Point par vote électronique :**

**Election d'un professeur des universités ou personnel assimilé au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Membres ayant votés :** Léo VANIER, Nicolas PINSULT, Chantal DUMESTRE-PERARD, Catherine ORSINI-SAILLET, Signe SEIDELIN, Benjamin CROSS, Dominique VAUFREYDAZ, Guy PARMENTIER, Bérangère DESCHAMPS, Cédric CLASTRES, Sonia KERFA, Malika BASTIN-HAMMOU, Thierry GALLAY, Jocelyn CHANUSSOT, Pascal PERRIER, Anne MILET, Henda DJERIDI.

**Membre excusé :** Tous les autres membres.

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R. 712-15, R. 712-20, R. 811-14 à R.811-17 ;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'appel à candidatures ouvert parmi les membres élus du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés du conseil académique, du conseil d'administration, des conseils des CSPM et des conseils des composantes élémentaires conformément à l'article 54 des statuts de l'UGA ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 7 au 9 juillet 2025 intéressant le siège d'un professeur des universités ou personnel assimilé de sexe masculin ;

Considérant la candidature de Nicolas PINSAULT reçue au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe masculin au conseil académique ;

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	24
Nombre de votants	17
Nicolas PINSAULT	16
Contre	1
Abstention	0

**Au regard des votes, Nicolas PINSAULT est élu par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.**

Les membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers sont élus selon qu'ils représentent les personnels ou les usagers pour la durée du mandat restant à courir des représentants de ces catégories au conseil académique.

Publié le : 25/08/2025  
Transmis au Rectorat le : 25/08/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, 10 juillet 2025

Pour le Président et par délégation  
La directrice générale des services

Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Composition de la section disciplinaire du conseil académique  
compétente à l'égard des usagers**

**Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés**

1. Sonia KERFA
2. Nicolas PINSAULT
3. Signe SEIDELIN
4. *Siège vacant*

**Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés**

1. Claire ROME
2. Ludovic CHAN-TUNG
3. Caroline WEST
4. Yannick RATINEAU

**Usagers**

1. Héroïse GEIGEN
2. Tom PICCARRETA
3. Hélène HENON
4. Indy MAISONNEUVE
5. Astrid DUMON
6. Félix SAUVOUREL
7. Clémence BERIO
8. Emile DECHENAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.